

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 25/001/2005 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 57/05 (MDE 23/002/2005 du 11 mars 2005)

"Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer"

DÉTENTION AU SECRET CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

ÉMIRATS ARABES UNIS

Salem Abdul Rahman Nawab al Baloushi (h), ressortissant des Émirats arabes unis, 32 ans

Londres, le 7 juin 2005

Selon les informations recueillies par Amnesty International, Salem Abdul Rahman Nawab al Baloushi, qui était détenu en Arabie saoudite, a été remis aux autorités des Émirats arabes unis. Le lieu de détention de cet homme reste inconnu et il n'a toujours pas été autorisé à voir ses proches ni à consulter un avocat. Il est à craindre qu'il ne soit soumis à des tortures ou à d'autres formes de mauvais traitements.

Salem Abdul Rahman Nawab al Baloushi était maintenu en détention en Arabie saoudite sans inculpation ni jugement depuis février 2003, jusqu'à sa remise aux autorités des Émirats arabes unis qui a eu lieu, semble-t-il, au mois d'avril 2005. On ignore les motifs de son arrestation, mais celle-ci pourrait être liée au fait qu'il s'est rendu en Afghanistan dans les années 1980. Depuis septembre 2001, les autorités saoudiennes traitent tous ceux qui sont allés en Afghanistan à cette époque comme des « terroristes islamistes » potentiels.

Auparavant, Salem Abdul Rahman Nawab al Baloushi avait déjà été privé de liberté par les autorités des Émirats arabes unis de 1994 à 2000. Là encore, son interpellation et sa détention paraissaient liées à son voyage en Afghanistan dans les années 1980. Il avait néanmoins été libéré sans inculpation. Durant ces six années de détention, cet homme, placé à l'isolement, n'était pas autorisé à recevoir la visite de ses proches ni à consulter un avocat.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le maintien en détention au secret, dans des lieux inconnus, de personnes soupçonnées d'infractions à caractère politique est une pratique courante dans les Émirats arabes unis. Selon certaines sources, ce sont les membres des services d'*Amn al Dawla* (la Sûreté de l'État) qui sont chargés d'appréhender ces suspects.

Dans son rapport intitulé *Golfe et péninsule arabe : les droits humains sacrifiés au nom de la « guerre contre le terrorisme »* (index AI : MDE 04/002/2004, 22 juin 2004), Amnesty International relève que, dans la période qui a suivi les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, plus de 250 personnes ont été arrêtées et placées en détention dans les Émirats arabes unis. Elles n'ont pas été autorisées à consulter un avocat ni à voir leurs proches, et leur situation au regard de la loi n'était pas claire. La plupart des détenus auraient été libérés sans inculpation. Peu d'informations sont disponibles concernant les personnes appréhendées, dans la mesure où leurs proches ne tiennent pas à ce que leur cas soit signalé, par crainte de représailles de la part des forces fédérales de sécurité.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par le fait que Salem Abdul Rahman Nawab al Baloushi est détenu au secret dans un lieu inconnu, où il risque d'être torturé ;

– demandez des précisions concernant les raisons de son interpellation et de sa détention et engagez les autorités à révéler son lieu de détention ;

– cherchez à obtenir la garantie que cet homme sera traité avec humanité, et qu'il ne sera ni torturé, ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;

– exhortez les autorités à lui permettre immédiatement d'entrer en contact avec ses proches ainsi qu'avec les avocats de son choix et de bénéficier de tous les soins médicaux qui pourraient lui être nécessaires ;

– demandez instamment que Salem Abdul Rahman Nawab al Baloushi soit libéré immédiatement et sans condition, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction prévue par la loi et jugé dans les meilleurs délais, dans le cadre d'une procédure équitable.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

His Excellency Major-General Shaikh Saif bin Zayed Al Nahyan
Minister of the Interior
Ministry of the Interior
POB 398
Abou Dhabi
Émirats arabes unis

Fax : +971 2 4414938 / 4 3981119

Formule d'appel : *Your Excellency* / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice :

His Excellency Muhammad Nukhaira Al-Dhahiri
Minister of Justice, Awqaf and Islamic Affairs
Ministry of Justice, Awqaf and Islamic Affairs
POB 753
Abou Dhabi
Émirats arabes unis

Fax : +971 2 6810680 / 4 2825121

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

Ministre des Affaires étrangères :

His Excellency Rashid 'Abdullah Al-Nu'aimi
Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
POB 1

Abou Dhabi

Émirats arabes unis

Fax : +971 4 2280979

Formule d'appel : *Your Excellency* / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques des Émirats arabes unis dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 19 JUILLET 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*